

**Observations de Monsieur LESCOUTRE Jean-Paul
reçues le 3 avril 2019 à 17h17
dans le cadre de l'enquête publique du projet
de la société CIDEME à DOUCHY-LES-MINES**

Le 3 avril 2019

Monsieur Gérard KAWECKI
Commissaire-Enquêteur
Enquête Publique 11/3/2019 au 11/4/2019
Incinérateur DOUCHY LES MINES
7, route de Lourches

J'ai l'honneur de vous rapporter comme suit mes observations quant à la demande formulée d'augmentation de capacité de traitement de cette installation:

Au sortir du «Grand débat» où des milliers de citoyens ont dit leur souci d'une Société plus juste, plus saine, plus soucieuse de son environnement et du lien environnement-santé, nous est présenté ce projet polluant, ce souci de brûler toujours plus de déchets à partir de l'incinérateur de Douchy les Mines. (ce fut le cas récemment à ARQUES pour l'incinérateur appelé FLAMOVAL).

«Brûler, c'est polluer» ainsi que nous le confirment encore un Chercheur de l'éminent Laboratoire de recherches de l'École des Mines de DOUAI, et un Pneumologue de St Omer.

Comment comprendre ce qui constituerait un double langage de nos institutions, de nos gouvernants, que l'on puisse accepter pareilles initiatives, si on prétend avoir entendu le cri d'alerte de la population ?

Je n'ai pas connaissance d'une étude d'impact environnemental globale, relative aux émissions atmosphériques de la dizaine d'incinérateurs en place sur les territoires des seuls départements du Nord et du Pas de Calais . Les effluents toxiques et autres poussières, émanant de ces installations, sont particulièrement nombreux et se chiffrent en milliers de tonnes et kilogrammes à l'année . Ils sont certes qualifiés de «réglementaires», mais qu'en est-il des normes sanitaires... Quelle est la limite du supportable pour les humains qui sont exposés à ces flux, la limite sanitaire?..

Lorsque l'on sait les chiffres de mortalité, de morbidité figurant dans le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) qui concernent la Région des Hauts de France, facilement consultables; les chiffres du cancer, le niveau de pollution de l'air, l'espérance de vie moindre . Notre région est classée parmi les plus sinistrées de France.

La Commission d'Enquête mise en place il y a quelques années pour l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets du département du Nord, l'avait parfaitement compris, qui recommandait au Conseil Général au terme de ses investigations: «d'envisager une réduction plus importante de l'incinération, pour aller à plus long terme vers sa suppression».

(Références de cette Enquête Publique: E1100005./59)

Les Conseillers Généraux n'ont pas retenu cette recommandation la plus importante formulée par la Commission d'Enquête et se sont contentés de figer la situation en l'état, s'engageant à ne plus installer de nouveaux incinérateurs, ni augmenter les capacités de traitement des incinérateurs existants .

Il vous incombe de vérifier la conformité de la demande formulée avec ce Plan Départemental de prévention et de gestion des déchets encore en cours de validité, tandis que le futur plan régional est en cours d'élaboration .

Il convient de se procurer la carte des effluents toxiques émis par l'incinérateur de Douchy les Mines, en tonnes et kilogrammes, pour comprendre la nocivité de l'installation... Ces chiffres, les gestionnaires de l'installation les connaissent pertinemment, mais sont englués dans une gestion affairiste et financière de leur machine et ne conçoivent pas l'éventualité d'un retour en arrière possible; la suppression puis le remplacement de cette machine par une autre qui serait plus respectueuse de l'environnement. (Exemple contraire: Hénin-Beaumont suppression d'un incinérateur remplacé par une usine TVME à l'initiative du Syndicat SYMEVAD).

La chaleur résiduelle offerte aux populations riveraines, ne peut faire oublier la nocivité de son origine. L'économie circulaire est un concept qui se doit d'être propre non pas vicié par l'une de ses composantes...

Votre avis est consultatif, je le souhaite bien évidemment opposé à la requête formulée, pour ces motifs que je viens de vous exposer et je dois dire que les initiatives de certaines collectivités, de certains industriels, en cette période particulière se situant entre deux plans d'activités, m'interpellent ...en région des Hauts de France, plusieurs installations d'incinérations ont sollicité récemment des augmentations de gisements, voire même l'autorisation de brûler des encombrants, ou encore agrandir les zones de chalandise- implantation par ailleurs d'un nouvel incinérateur INDAVER à LOON-PLAGE- (Quid du plan départemental 59 à ce sujet?) Il en a été de même pour les gestionnaires de Centres d'enfouissement de la région, autant d'initiatives qui se situent aux antipodes de la loi LTECV (Transition Énergétique et de Croissance Verte)...

Il y a pourtant unanimité pour dire la nécessité de prévention des déchets, la récupération matière, le tri, le recyclage, la réparation, le compostage individuel et collectif, la méthanisation ... Toutes ces initiatives sont créatrices d'emploi ...Ici et là sur le territoire national des expériences sont particulièrement prometteuses (Activité Dany DIETMAN en ALSACE – initiatives sur la commune de ROUBAIX – celles du SYMEVAD à HENIN-BEAUMONT) Il convient de s'en inspirer et d'évoluer vers une harmonisation des moyens de traitement, qui est un préalable à l'harmonisation de la prévention et la gestion.

La Commission Européenne nous rappelle que la venue d'un nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets «vise à réduire l'incidence des déchets sur l'ENVIRONNEMENT et la SANTE HUMAINE et à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources»

L'initiative de la Société CIDEME constitue une fuite en avant, qui consiste à brûler toujours plus, c'est à dire polluer toujours plus, sans même expliquer la gestion des temps de brûlage, et des temps de maintenance inchangés apparemment, ce qui peut laisser à penser un certain laxisme dans la gestion opérationnelle pour atteindre ces taux toujours plus élevés d'activité qui se situent aux antipodes de la préoccupation de prévention ...

Comment comprendre cette mise en circulation de camions depuis des départements voisins, avec un rajout de nuisances, quant on sait l'encombrement de nos routes, cette incitation à la vision simplifiée du traitement des déchets, tandis que l'auto suffisance au niveau des départements était la règle, la prévention, la récupération des matières, le tri, le recyclage....

L'incinération est l'une des causes connues de pollution de l'air de la région . Elle n'est pas la seule bien évidemment . Il convient de l'endiguer désormais, la politique de l'autruche ne peut se poursuivre davantage, les alertes quant à la qualité de l'air se succèdent et les mesures fortes tardent à venir ...

Cette Enquête Publique vient s'ajouter à la dégradation actuelle du climat social et va à l'encontre des revendications citoyennes en matière de santé, d'environnement, de changement climatique... Il est urgent de rompre avec le cloisonnement des politiques publiques et de coordonner l'ensemble des plans régionaux qui en sont la traduction.

Jean-Paul LESCOUTRE